

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

INSTRUCTION N° 25 DU 15 DEC 2016 RELATIVE
A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE NATIONAL
D'EXPERTS DE LA VACCINATION CONCERNANT LA REPRISSE DE LA VACCINATION
contre le Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hémophilus influenzae b et
l'Hépatite virale B

Destinataires		
	<ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur le Directeur Général de l'INSP▪ Monsieur le Directeur Général de l'IPA▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population : <p>En communication à Mesdames et Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés• Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Privés et les responsables de Cabinets médicaux agréées <ul style="list-style-type: none">▪ Messieurs les Directeurs Généraux des CHU et de l'EHU d'Oran	<p>Pour information Pour exécution Pour exécution et suivi</p> <p>Pour exécution</p> <p>Pour exécution</p>

En référence à l'instruction n° 20 du 16 octobre 2016 relative à la mise en œuvre des recommandations du comité national d'experts de la vaccination, prises en vertu du principe de précaution et concernant la suspension de la vaccination par le vaccin combiné pentavalent (DTC-Hib-HVB) et compte tenu du fait que la consultation effectuée par l'Institut Pasteur d'Algérie auprès d'autres fournisseurs du vaccin combiné pentavalent (DTC-Hib-HVB) s'est avérée infructueuse, le comité national d'experts de la vaccination s'est réuni dans les délais impartis pour évaluer la situation qui en découle.

Le comité national d'experts de la vaccination, en référence à sa recommandation de procéder au rattrapage du vaccin combiné DTC-Hib-HVB, avant la fin du mois décembre 2016, délai qui, à titre de rappel, n'affecte ni la réponse immunitaire ni la protection de enfants éligibles à cette vaccination, a formulé les recommandations suivantes :

1. le nouveau calendrier vaccinal est, à titre de rappel, maintenu dès lors que les événements graves observés n'ont aucun rapport avec la nature de ce calendrier ;
2. la reprise de la vaccination contre la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hemophilus influenzae b et l'Hépatite Virale B devra se faire en procédant au **REMPLACEMENT** du vaccin DTC-Hib-HVB dit pentavalent, retiré par principe de précaution, par le **vaccin tétravalent (DTC-Hib) ASSOCIE au vaccin monovalent HVB**.
3. l'organisation des séances de rattrapage des enfants par le **vaccin tétravalent (DTC-Hib) associé au vaccin monovalent HVB** devra se faire de manière organisée et graduelle.

A l'effet d'assurer une mise en œuvre efficiente de ces recommandations et dans un souci de transparence, je vous demande des prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser dans les meilleures conditions la reprise et le rattrapage de la vaccination par le vaccin combiné tétravalent (DTC-Hib) associé au vaccin monovalent HVB.

Il s'agira, dans ce cadre, de :

1. assurer une large campagne d'information et d'explication auprès aussi bien des parents que des professionnels de la santé et de préciser que les recommandations du comité national d'experts de la vaccination qui s'inscrivent dans le cadre du maintien du principe de précaution visent à consolider les résultats acquis en terme de couverture vaccinale et d'adhésion de la population à la vaccination et que tout refus ou abandon de la vaccination constitue un risque important de résurgence de maladies mortelles évitables ;
2. reprendre, à partir du **20 décembre 2016**, la vaccination contre la Diphtérie (D), le Tétanos (T), la Coqueluche (C), l'Hémophilus Influenzae b (Hib) et l'Hépatite Virale B (HVB) par le **recours à l'ASSOCIATION du vaccin combiné tétravalent DTC-Hib (en monodose)** avec le **vaccin monovalent HVB (en monodose)**;

A ce titre, il est recommandé :

- **lorsque l'enfant se présente** : d'administrer, lors de ce contact, le vaccin antipoliomyélitique (VPO) par voie orale, et le vaccin combiné tétravalent (DTC-Hib) associé au vaccin monovalent HVB par voie intramusculaire dans deux sites différents, et
 - **après un intervalle d'une semaine** : d'administrer le vaccin anti-pneumococcique par voie intramusculaire ;
3. de programmer de manière organisée et graduelle. les séances de rattrapage par le **vaccin combiné tétravalent (DTC-Hib) associé au vaccin monovalent HVB**, pour les enfants dont la vaccination par le vaccin combiné pentavalent avait été **suspendue**.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il y a lieu, notamment, de veiller :

- **en matière de chaîne du froid et des commandes en vaccins**
 - au respect des conditions de la chaîne de froid au cours de leur enlèvement auprès de l'IPA, leur transport et ce, jusqu'à leur arrivée et leur conservation au niveau des structures de vaccination ;
 - à ce que les besoins exprimés et les commandes établies par vos services auprès de l'Institut Pasteur soient MENSUELS.
- **en matière d'organisation des séances de vaccination :**
 - assurer une planification optimale des séances de vaccination et ce d'autant que le vaccin tétravalent DTC-Hib, le vaccin monovalent HVB, et le vaccin anti-pneumococcique sont en présentation MONODOSE,
 - assurer la sécurité de l'acte vaccinal en respectant scrupuleusement i) les contres indications, ii) les techniques d'administration des vaccins iii) les modalités de traitement et d'élimination des déchets au sein de toutes les structures prestataires de vaccination.

Il est impératif de veiller à l'application stricte des mesures édictées dans la présente instruction et d'en assurer une très large diffusion



Le Directeur Général

مدير عام للوقاية وترقية
الصحة

الأستاذ: س. هضباح